

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE
10 DÉCEMBRE 2012**

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 10 décembre 2012 à 19 h 30, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Nathalie Bellavance	Clermont Lévesque
Daniel L'Espérance	Jean-Luc Labrecque
Denis Poitras	Sylvain Tousignant
Michel Morin	Michel Lefebvre
Paul Asselin	Stéphane Berthe
Marie-Josée Beaupré	Jean-Guy Sénécal
Marc Campagna	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Denis Levesque, directeur général, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Madame la conseillère Marie-Claude Lamarche et Messieurs les conseillers Réal Leclerc et Frédéric Asselin et Monsieur Luc Papillon, directeur général adjoint.

Le greffier dépose à la table du Conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 41.
- Les procès-verbaux du Comité exécutif des séances tenues les 7,14, 21 et 28 novembre 2012.
- Les indicateurs de gestion 2011.
- Les formules de divulgation des intérêts pécuniaires des membres du Conseil.
- Le registre des déclarations des dons aux membres du Conseil de la Ville de Terrebonne conformément à l'article 5.3.5 du règlement 505 « Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Terrebonne ».
- Le certificat confirmant que les règlements d'emprunt numéros **554** (acquisition d'un balai aspirateur de rue, d'une voiturette aspirateur et d'un camion 12 roues pour un emprunt de 650 000 \$) et **556** (travaux d'installation d'une conduite d'aqueduc sur la montée Gagnon, entre la rue Marie-Josée et le lot 2 918 829, des travaux d'installation d'une conduite d'aqueduc, de fondation de chaussée et de pavage sur une partie de la rue Marie-Josée, entre la montée Gagnon et le lot 2 918 832, et prévoyant un emprunt au montant de 244 000 \$ ainsi que l'abrogation du règlement numéro 525), sont réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter.

- Le Livre blanc municipal de l'U.M.Q.

RÉSOLUTION NO : 636-12-2012
PROPOSÉ PAR : Stéphane Berthe
APPUYÉ PAR : Marc Campagna

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 637-12-2012
PROPOSÉ PAR : Daniel L'Espérance
APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance (636-12-2012);
2. Adoption de l'ordre du jour (637-12-2012);
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2012 et des séances extraordinaires tenues les 12 et 26 novembre 2012 (638-12-2012);

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 4.1 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2013 (639-12-2012);
- 4.2 Adoption du budget 2013 de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins et du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2013, 2014 et 2015 (640-12-2012);
- 4.3 Adoption du règlement numéro 428-4 modifiant le règlement 428 constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques - droit payable pour 2013 (carrières et sablières) (641-12-2012);
- 4.4 Adoption du règlement numéro 563 décrétant le taux de toutes les taxes, tarifs et compensations pour l'exercice financier 2013 (642-12-2012);
- 4.5 Adoption du règlement numéro 559 – tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité (643-12-2012);
- 4.6 Avis de motion – règlement modifiant le règlement numéro 499 décrétant des travaux d'aménagement sécuritaire de la circulation et des accès de mesures de modération – ajout de mesures de modération sur les rues de l'Hortensia et des Fleurs et pose d'un trottoir près de l'école du Vieux-Chêne - sans augmentation de l'emprunt (644-12-2012);

- 4.7 Adoption des prévisions budgétaires de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne/Mascouche pour son exercice financier 2013 (645-12-2012);
- 4.8 Nomination de membres - Comité consultatif d'urbanisme et Comité de démolition - mandat de deux (2) ans (646-12-2012);
- 4.9 Renouvellement du portefeuille d'assurances générales pour l'année 2013 (647-12-2012);
- 4.10 Autorisation de signature – entente pour la fourniture de services – Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins (648-12-2012) ;
- 4.11 Révocation de la résolution 235-05-2012 appuyant l'Association canadienne des dépanneurs en alimentation (ACDA) (649-12-2012) ;
- 4.12 Avis de motion – règlement (#3500-3) modifiant le règlement numéro 3500 sur la population animale (650-12-2012);
- 4.13 Avis de motion – règlement (517-1) modifiant le règlement d'emprunt numéro 517 – travaux de réfection de chaussée et de pavage sur diverses rues TECH II – ajout du paiement d'une quote-part à la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines pour des travaux de réfection de la fondation de rue et de pavage sur la partie de la rue Normandie située dans la Ville de Terrebonne et augmentation de l'emprunt de 68 470 \$ (651-12-2012);

5. TRÉSORERIE

6. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE

- 6.1 Adoption de soumission – collecte et transport des déchets des secteurs Terrebonne et La Plaine, des matières recyclables secteur Terrebonne, fourniture de bacs roulants 360 litres et collectes mensuelles des encombrants (652-12-2012) ;

7. URBANISME

- 7.1 Dérogations mineures (653-12-2012);
- 7.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (654-12-2012) ;
- 7.3 Usage conditionnel – implantation d'un organisme d'entraide en santé mentale « Le Vaisseau d'Or » - 486, rue Gagnon (655-12-2012);
- 7.4 Adoption du projet de règlement numéro 1008 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (656-12-2012);
- 7.5 Avis de motion – projet de règlement numéro 1008 (657-12-2012) ;
- 7.6 Adoption du projet de règlement numéro 1002-006 – modifiant le règlement de lotissement numéro 1002 afin d'abroger la section 2 du chapitre 3 et les articles 21 et 22 relatifs aux dispositions applicables aux sentiers pour piétons, liens récréatifs et pistes cyclables (658-12-2012);
- 7.7 Avis de motion – projet de règlement numéro 1002-006 (659-12-2012);

- 7.8 Adoption du règlement numéro 1004-1-008 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 1004-1 afin d'établir les conditions de délivrance d'un permis de lotissement, piscines résidentielles et les exigences applicables aux installations septiques et aux ouvrages de captage des eaux souterraines (660-12-2012) ;
- 7.9 Refus - demandes de modification au règlement de zonage (661-12-2012);
- 7.10 Autorisation au greffier – remboursement du dépôt – démolition de l'immeuble situé au 959, montée Masson (662-12-2012);
- 7.11 Autorisation au greffier – remboursement du dépôt – démolition de l'immeuble situé au 101, rue Chartrand (663-12-2012);
- 7.12 Autorisation au greffier – remboursement du dépôt – démolition de l'immeuble situé 10380, boulevard Laurier (664-12-2012);
- 7.13 Adoption du projet de règlement numéro 1005-20 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 1005, relativement aux dispositions applicables au projet « Les Jardins d'Angora » (665-12-2012);
- 7.14 Avis de motion – projet de règlement numéro 1005-20 (666-12-2012);

8. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1 Autorisation de signature – protocole d'entente pour le financement du « Marché de Noël de Terrebonne » (667-12-2012);
- 8.2 Reconnaissance d'organismes selon la Politique de reconnaissance (668-12-2012);

9. RESSOURCES HUMAINES

- 9.1 Autorisation – imposition de suspensions sans solde – cols bleus (669-12-2012);
- 9.2 Autorisation – imposition de suspension sans solde – col blanc (670-12-2012);
- 9.3 Autorisation – imposition de suspension sans solde – piscine (671-12-2012);
- 9.4 Autorisation – imposition de suspension sans solde – surveillant-concierge (672-12-2012);
- 9.5 Autorisation de signature – lettre d'entente numéro 2012-08 – Syndicat canadien de la fonction publique – employée en invalidité (673-12-2012);

10 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1 Autorisation - installation de signalisation (674-12-2012);

11. AFFAIRES NOUVELLES

12. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, le lundi 21 janvier 2013, à 19 h 30.

13. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE (675-12-2012)

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 638-12-2012

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 novembre 2012 et des séances extraordinaires tenues les 12 et 26 novembre 2012 soient adoptés.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 639-12-2012

ATTENDU QU'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer la date et l'heure des séances ordinaires pour l'année 2013;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Josée Beaupré
APPUYÉ PAR Michel Lefebvre**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le calendrier des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2013 devant se tenir à 19h30, comme suit :

Date

Endroit

Lundi le 21 janvier	Édifice Louis-Lepage / 754, rue Saint-Pierre
Lundi le 11 février	Édifice Louis-Lepage / 754, rue Saint-Pierre
Lundi le 11 mars	Édifice Louis-Lepage / 754, rue Saint-Pierre
Lundi le 8 avril	Édifice Louis-Lepage / 754, rue Saint-Pierre
Lundi le 13 mai	Édifice Louis-Lepage / 754, rue Saint-Pierre
Lundi le 10 juin	Édifice Louis-Lepage / 754, rue Saint-Pierre
Lundi le 8 juillet	Édifice Louis-Lepage / 754, rue Saint-Pierre
Lundi le 12 août	Auditorium de l'école des Rives / 400 , montée Dumais
Lundi le 9 septembre	Salle Leclerc du centre Guérin / 6900, rue Guérin
Mardi le 1^{er} octobre	Gymnase de l'école Marie-Soleil-Tougas / 3425, rue Camus
Lundi le 11 novembre	Édifice Louis-Lepage / 754, rue Saint-Pierre
Lundi le 9 décembre	Édifice Louis-Lepage / 754, rue Saint-Pierre.

QU'un avis soit publié à cet effet dans le journal La Revue et le journal Le Trait d'Union.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 640-12-2012

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : Michel Morin

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le budget pour l'exercice financier 2013 de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins au montant de 10 100 000\$ et le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2013, 2014 et 2015, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 641-12-2012

PROPOSÉ PAR : Denis Poitras

APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe

QUE le règlement modifiant le règlement 428 constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, soit adopté sous le numéro 428-4.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 642-12-2012

PROPOSÉ PAR : Michel Morin

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE le règlement décrétant le taux de toutes les taxes, tarifs et compensations pour l'exercice financier 2013 de la Ville de Terrebonne, soit adopté sous le numéro 563.

Le greffier a fait lecture intégrale dudit règlement 563.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 643-12-2012

PROPOSÉ PAR : Clermont Lévesque

APPUYÉ PAR : Daniel L'Espérance

QUE le règlement prévoyant la tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité, soit adopté sous le numéro 559.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que copie du projet du règlement a été remise conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 644-12-2012

Le conseiller Paul Asselin donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 499-1) modifiant le règlement numéro 499 décrétant des travaux d'aménagement sécuritaire de la circulation et des accès autour des écoles ainsi que l'implantation de mesures de modération permanentes et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 943 600\$, et ce, afin d'y ajouter certains objets sans modifier le montant du règlement d'emprunt.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 645-12-2012

PROPOSÉ PAR : Stéphane Berthe

APPUYÉ PAR : Michel Morin

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte les prévisions budgétaires de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne/Mascouche pour son exercice financier 2013 démontrant des revenus et des dépenses au montant de 3 924 600\$.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 646-12-2012

ATTENDU l'adoption et la mise en vigueur du règlement numéro 449 établissant un contrôle sur la démolition des immeubles et un programme de réutilisation du sol dégagé ;

ATTENDU l'adoption et la mise en vigueur du règlement numéro 96 constituant le Comité consultatif d'urbanisme de Terrebonne ;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler le mandat des membres afin de siéger au Comité de démolition ainsi qu'au Comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour une durée de deux (2) ans, renouvelable ;

ATTENDU la recommandation CE-2012-1567-REC du Comité exécutif du 5 décembre 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Tousignant
APPUYÉ PAR Marie-Josée Beaupré**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne renouvelle le mandat des membres aux comités suivants :

COMITÉ DE DÉMOLITION

Membres permanents

- M. Paul Asselin
- M. Marc Campagna
- M. Frédéric Asselin

Membre substitut :

- M. Réal Leclerc

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

- M. Laurier Caron
- M. Maxime Laforest
- M. Bernard Richaudeau
- M. Eric Parent

et ce, pour un terme de deux (2) ans pour chacun des comités.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 647-12-2012

ATTENDU la recommandation CE-2012-1554-REC du Comité exécutif du 5 décembre 2012 concernant le renouvellement des assurances générales de la Ville ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Josée Beaupré
APPUYÉ PAR Denis Poitras**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne renouvelle le portefeuille d'assurances générales de la Ville de Terrebonne, à l'exclusion de l'assurance responsabilité municipale et de l'assurance pollution qui font maintenant l'objet d'un contrat distinct, auprès de la firme de courtage AON Parizeau pour l'année 2013, suivant le rapport de M. Guy Turcot, daté du 26 novembre 2012, pour un montant de 331 331\$ (taxes en sus).

QUE des provisions soient prévues pour des ajustements de primes en regard de l'assurance automobile pour la mise à jour devant être effectuée en date du 31 décembre 2012.

QUE le Conseil municipal autorise le greffier ou l'assistant-greffier de la Ville de Terrebonne à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents requis pour donner effet à ces recommandations.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 648-12-2012

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne offre des services administratifs à la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins en ce qui a trait notamment à la comptabilité, au financement, à l'approvisionnement, à la gestion des ressources humaines et aux affaires juridiques ;

ATTENDU QU'il est souhaitable que ces services fassent l'objet d'une entente écrite entre les deux (2) organismes afin de préciser leurs responsabilités respectives, les services fournis et les modalités d'application ;

ATTENDU QUE le projet d'entente a été préparé par la Direction du greffe et affaires juridiques en collaboration avec la Direction de l'administration et finances et la Direction générale ;

ATTENDU la recommandation CE-2012-1550-REC du Comité exécutif du 5 décembre 2012 ;

Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR **Clermont Lévesque**
APPUYÉ PAR **Paul Asselin**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente à intervenir entre la Ville de Terrebonne et la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins concernant la fourniture, par la Ville de Terrebonne, des services administratifs à la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 649-12-2012

ATTENDU QU'en date du 14 mai 2012 le Conseil municipal adoptait la résolution numéro 235-05-2012 afin d'appuyer l'Association canadienne des dépanneurs en alimentation (ACDA) dans leur demande auprès du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral pour créer une commission mixte sur la contrebande de tabac afin de parvenir à une entente entre les gouvernements et les autochtones afin que cesse la vente du tabac sans taxe aux non-autochtones;

ATTENDU QUE l'ACDA maintient des liens étroits avec l'industrie du tabac et que la campagne de l'organisme ne vise pas à limiter l'usage des produits du tabac;

ATTENDU QU'il est opportun au Conseil de révoquer la résolution numéro 235-05-2012 considérant que la demande de l'ACDA ne vise pas à contrer le tabagisme, mais vise plutôt à contrer les taxes sur le tabac et la contrebande de cigarettes;

ATTENDU la recommandation CE-2012-1555-REC du Comité exécutif du 5 décembre 2012 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marc Campagna
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne révoque son appui à l'ACDA considérant que la campagne pour laquelle elle demande l'appui de la Ville de Terrebonne vise à contrer la contrebande de tabac au lieu de viser à contrer le tabagisme en général.

QUE copie de la résolution du Conseil municipal soit transmise à l'ACDA et à la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 650-12-2012

La conseillère Marie-Josée Beaupré donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 3500-3) modifiant le règlement sur la population animale afin d'abroger l'article 5.6 concernant le tarif de la licence pour chiens.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 651-12-2012

Le conseiller Denis Poitras donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement modifiant le règlement numéro 517 décrétant des travaux de réfection de chaussée et de pavage sur diverses rues, et ce, afin d'en modifier l'objet pour prévoir l'ajout du paiement d'une quote-part à la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines pour des travaux de réfection de la fondation de rue et de pavage sur la partie de la rue Normandie située sur notre territoire et augmenter l'emprunt d'un montant de 68 470 \$ soit pour un emprunt de 8 479 400 \$ au lieu de 8 410 930 \$.

RÉSOLUTION NO : 652-12-2012

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la collecte et transport des déchets des secteurs Terrebonne et La Plaine, des matières recyclables secteur Terrebonne, fourniture de bacs roulants 360 litres et collectes mensuelles des encombrants (SA12-9028) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 24 octobre 2012 ;

ATTENDU QU'une (1) seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 13 novembre 2012, à savoir :

	Option un (1) an	Option cinq (5) ans
Entreprise sanitaire F.A. ltée	3 241 980,38\$ t.t.c.	16 209 901,90\$ t.t.c.

ATTENDU QU'il n'y a qu'un seul soumissionnaire conforme et qu'en vertu de l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Terrebonne peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la Ville ;

ATTENDU QUE le 4 décembre 2012 la firme Entreprise sanitaire F.A. ltée consentait à une réduction des prix inscrits aux bordereaux de soumission A, B et D, soit un montant de 3 172 891,10\$ (t.t.c.) pour la première année de services pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans ;

ATTENDU l'estimation du coût de ce contrat produite par M. Daniel Vaillancourt, chef du service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire, en date du 9 août 2012, au montant de 3 733 238\$ (t.t.c.) pour un (1) an et de 20 509 620,00\$ (t.t.c.) pour cinq (5) ans ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques en date du 10 décembre 2012 ;

ATTENDU la recommandation CE-2012-1564-REC du Comité exécutif du 5 décembre 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Luc Labrecque
APPUYÉ PAR Stéphane Berthe**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie **ENTREPRISE SANITAIRE F.A. LTÉE**, datée du 9 novembre 2012, pour la collecte et transport des déchets des secteurs Terrebonne et La Plaine, des matières recyclables secteur Terrebonne, fourniture de bacs roulants 360 litres et collectes mensuelles des encombrants, et ce, pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans, pour un montant de 3 172 891,10\$ (t.t.c.) pour la première (1^{ère}) année et de 15 864 455,50\$ (t.t.c.) pour cinq (5) ans.

QUE pour les années deux (2), trois (3), quatre (4) et cinq (5) du contrat, les prix seront ajustés annuellement selon une formule combinant l'IPC et les prix de l'industrie pour le carburant, et ce, tel que stipulé à l'article 13 du cahier des charges spécifiques.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 653-12-2012

ATTENDU les demandes déposées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme du 1^{er} novembre 2012;

ATTENDU QU'un avis public a été publié le 21 novembre 2012;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Lefebvre
APPUYÉ PAR Daniel L'Espérance**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme présentées comme suit :

- 1. D12-2127 / 1000, montée des Pionniers, suite 126 / Distinction Heidi inc. / lot 3 770 992**

QUE le Conseil municipal refuse, pour des enseignes sur vitrage déjà installées, l'augmentation de la superficie d'affichage maximale par fenêtre à 65% au lieu de 25%.

- 2. D12-2421 / 480, de la Pommeraie / C.P.E. Les Jolis Minois / lot 3 136 001**

QUE le Conseil municipal autorise, pour un centre de la petite enfance (CPE), l'ajout d'un deuxième gazebo sur la propriété, et ce, pour les motifs suivants :

- Considérant que le bâtiment proposé (gazebo) est destiné à un CPE;
- Considérant que la superficie du terrain peut recevoir ce type d'équipement sans compromettre les espaces de vie.

- 3. D12-2463 / 15, rue du Sanctuaire / Lim Dhalia / lot 3 665 056**

QUE le Conseil municipal autorise, pour une habitation unifamiliale, l'augmentation de la largeur de l'une des deux entrées charretières en demi-cercle à 7 mètres au lieu de 4 mètres et l'augmentation du nombre d'entrées charretières à 2 au lieu de 1, alors que la largeur du terrain a 29,75 mètres au lieu de 30 mètres minimum;

Pour les motifs suivants :

- Considérant le peu d'impact sur l'environnement immédiat;
- Considérant que cet aménagement est compatible à ce secteur résidentiel;
- Considérant l'appui des voisins immédiats.

4. D12-2262 / 200 – 8^e avenue / Alain Bilodeau / lot 2 921 341

QUE le Conseil municipal autorise la construction d'une habitation de type « uniplex » sur un terrain d'une superficie minimale de 558,5 mètres carrés au lieu de 600 mètres carrés, et ce, conditionnellement à l'obtention des approbations municipales requises quant à la démolition du bâtiment actuel (D12-2264) et à la réglementation de PIIA applicable (D12-2260).

5. D12-2624 / 3180, boulevard des Entreprises, suite 100 / Immeubles Sylvain Beauregard inc. / lots 2 124 270 et 3 945 923

QUE le Conseil municipal autorise, pour un projet d'agrandissement industriel, la réduction de la marge latérale minimale à 1,15 mètre au lieu de 4,50 mètres ainsi que la réduction, en partie, de la largeur minimale d'une aire d'isolement exigée autour du bâtiment à 1,15 mètre au lieu de 2 mètres, conditionnellement au respect des conditions applicables au PIIA (D12-2623).

6. D12-2657 / 1235, côte de Terrebonne / Stéphane Therien / lot 2 921 599

QUE le Conseil municipal autorise, pour un projet de construction d'une habitation unifamiliale, l'augmentation de la marge avant maximale à 20 mètres au lieu de 12 mètres et autorise le remboursement des frais encourus par le citoyen relativement à la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 654-12-2012

ATTENDU les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 15 novembre et du 29 novembre 2012;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marc Campagna
APPUYÉ PAR Michel Lefebvre**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme du 15 novembre et du 29 novembre 2012 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 27 suivants:

- 1. D12-2623 Projet d'agrandissement industriel
« Immeubles Sylvain Beaugard inc.»
3180, boulevard des Entreprises, suite 100 /
lots 2 124 270 et 3 945 923
Immeubles Sylvain Beaugard inc.**

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement industriel, tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 5 octobre 2012, et identifié « Annexe A ».

- 2. D12-2574 Projet de construction d'une habitation
unifamiliale et d'un garage détaché
1235, côte de Terrebonne / lot 2 921 599
Stéphane Therien**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale et d'un garage détaché, tel que représenté aux documents soumis par Sansoucy et associés inc. et Architecture Martin Cyr inc., datés du 4, 10 et 23 octobre 2012, et identifiés « Annexe A » et « Annexe B ».

- 3. D12-2789 Projet de construction d'une habitation
unifamiliale
1130, rue de l'Abricotier / lot 3 989 019
Construction P.M. inc.**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale, tel que représenté au document soumis par Jonathan Nantel, technologue de Nantel Consultant, daté du 31 octobre 2012 et identifié "Annexe A ".

- 4. D12-2719 Ajustement au projet de construction de
bâtiments multifamiliaux
1160, rue Rodrigue / lot 4 473 429
Bergeron Gagné**

QUE le Conseil municipal accepte le plan projet d'implantation pour l'ensemble des cinq (5) immeubles pour les lots 4 473 429 à 4 473 433, conformément au plan projet d'implantation produit par Jonathan Laforce, arpenteur-géomètre, daté du 29 octobre 2012, tel que démontré à l'annexe "A ".

QUE le Conseil municipal accepte le plan d'architecture illustrant une habitation multifamiliale isolée ainsi que la palette des matériaux et couleurs produits par Mireille Asselin, architecte, datés du 16 août 2012, tels que démontrés à l'annexe " B ".

QUE le Conseil municipal accepte le plan d'aménagement paysager produit par Julie Bélanger, architecte paysagiste, pour l'ensemble des onze (11) immeubles, daté du 10 mars 2012, tel que démontré à l'annexe "C".

5. **D12-2780** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
1640, rue Rodrigue / lot 4 243 021
R & R Plante inc.

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale, tel que représenté au document soumis par Nelson Perron de Les Créabitations N. Perron, daté du mois d'octobre 2012, identifié " Annexe A ".

6. **D12-2746** **Projet d'abattage d'arbre(s)**
938, rue Saint-Louis / lots 2 438 871 et
2 438 869
Sylvie Breton

QUE le Conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbre(s) formulée par le demandeur, le tout tel que démontré au document daté du 1^{er} novembre 2012 et identifié " Annexe A ".

7. **D12-2744** **Projet d'abattage d'arbre(s)**
2857, chemin Saint-Charles / lot 1 947 560
Nicolas Cantin

QUE le Conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbre(s) formulée par le demandeur, le tout tel que démontré aux documents datés du 1^{er} et 2 novembre 2012 et identifiés "Annexe A".

8. **D12-2766** **Projet d'affichage « Restaurant Québec Pizza »**
1111, rang Saint-François / lot 3 110 667
Restaurant Québec Pizza

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce « Restaurant Québec Pizza », tel que représenté au document soumis par Californeon, daté du 5 novembre 2012, et identifié "Annexe A".

9. **D12-2533** **Projet d'affichage « Sports aux Puces »**
1022, boulevard des Seigneurs / lot
2 442 122
Sports aux Puces Terrebonne

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce "Sports aux Puces ", tel que représenté aux documents soumis par Enseignes Décor Design Plus inc., datés du 21 et du 28 septembre 2012, et identifiés " Annexe A ".

10. **D12-2250** **Projet de reconstruction d'un mur de soutènement**
463, rue Blanche-Thibaudeau / lot 3 236 958
Martin Vigeant

QUE le Conseil municipal accepte le projet de reconstruction d'un mur de soutènement, tel que représenté au rapport d'expertise soumis par Galion Experts-conseils, daté du 19 juin 2012, et identifié "Annexe A.

11. **D12-2277** **Projet de coupe d'arbres dans un boisé**
4000, chemin des Quarante-Arpents / lots
2 888 571, 3 525 880, 3 525 881, 3 525 883,
3 525 884, 3 525 886, 3 525 887, 3 525 889 et
3 525 890
3563308 Canada inc.

QUE le Conseil municipal accepte le projet de coupe d'arbres dans un boisé, tel que représenté au document soumis par Héritage Terrebonne, daté du 22 octobre 2012, et représenté à l'annexe « A », et ce, aux conditions suivantes:

- Que la présente recommandation ne valide aucun ouvrage de drainage, lequel est sujet à d'autres approbations qui ne sont pas couvertes par le Règlement sur les PIIA 1005;
- Que le demandeur obtienne, préalablement à la coupe des arbres, les autorisations requises des diverses juridictions impliquées par ladite présente demande.

12. **D12-2764** **Projet d'agrandissement résidentiel**
2680, rue des Vignes / lot 3 665 167
Stéphane Morin

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement résidentiel, tel que représenté au document soumis par Plan IF, daté du 4 septembre 2012, et identifié "Annexe A".

13. **D12-2762** **Demande de subdivision**
340 - 20^{ème} avenue / lot 2 921 533
3905284 Canada inc.

QUE le Conseil municipal autorise, dans le cadre d'une validation aux objectifs du PIIA, le projet d'opération cadastrale, tel que représenté au plan identifié sous la minute 3819 de M. Alain Croteau, arpenteur-géomètre, daté du 23 octobre 2012 et révisé en date du 6 novembre 2012, le tout tel qu'identifié en "Annexe A", conditionnellement aux éléments suivants :

- Au respect de toutes normes applicables au règlement de lotissement ;
- Au respect d'ajustement au besoin pour représenter fidèlement les attentes du plan directeur d'Urbanova et de la phase de développement 1A approuvé au CE ;
- Au respect des largeurs requises pour l'ensemble du réseau routier conformément au plan directeur d'Urbanova et à la phase de développement 1A ;
- A un engagement écrit du promoteur pour modifier la dimension des lots selon les besoins d'insertion d'un projet de construction conformément aux cibles du PIIA ;

- A l'ajustement, au besoin, de la grille de lots sur la côte de Terrebonne pour se conformer aux normes prescrites ainsi qu'à l'établissement d'un lot apte à assurer la préservation du site de la maison Clovis (975, côte de Terrebonne).

- 14. D12-2778 Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
1071, rue de l'Abricotier / lots 3 988 974 et 3 989 009
Construction P.M. inc.

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale, tel que représenté au document soumis par Nantel Consultant, daté du 29-01-2012, et identifié " Annexe A ".

- 15. D12-2602 Projet de modification des élévations d'habitations multifamiliales et du plan d'aménagement des espaces libres "Habitations Bellagio"**
Rue du Campagnol / lot 4 324 417
Les Habitations Bellagios

QUE le Conseil municipal accepte le plan de modification des élévations d'architecture réalisé par Luc Denis, architecte, daté du 29 octobre 2012, tel que démontré à l'annexe " B ".

QUE le Conseil municipal accepte le plan d'ensemble paysager réalisé par Luc Denis, architecte, daté du 10 octobre 2012, tel que démontré à l'annexe " C ".

- 16. D12-2609 Projet de rénovation résidentielle**
85, rue Saint-André / lot 2 439 086
Ronald McDuff

QUE le Conseil municipal accepte le projet de rénovation résidentielle, tel que représenté au document soumis par le demandeur, daté du 11 octobre 2012, identifié " Annexe A ".

- 17. D12-2637 Projet d'opération cadastrale**
1025 -1027, rue Saint-Paul / lot 2 438 822
Succession Yvonne Daunais Belisle

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'opération cadastrale, tel que représenté au plan projet de lotissement (minute 24 354) soumis par Gaétan Meunier, arpenteur-géomètre, daté du 10 octobre 2012, et identifié "Annexe A", et ce, à la condition suivante:

- que le lot à bâtir projeté ne soit destiné que pour une habitation unifamiliale isolée.

- 18. D12-2853 Projet d'abattage d'arbres**
1620, côte de Terrebonne / lot 2 921 720
Ianik Murray

QUE le Conseil municipal accepte la demande d'abattage d'arbres formulée par le demandeur, le tout tel que démontré au document daté du 18 novembre, identifié " Annexe A ".

19. **D12-2687** **Projet d'affichage pour la compagnie « Comrent »**
3022, rue Anderson / lot 3 149 004
Carl Pedneault

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'affichage pour le commerce "Comrent ", tel que représenté au document soumis par Comrent, daté du 24 octobre 2012, et identifié "Annexe A ".

20. **D12-2549** **Projet d'agrandissement industriel « EEGT inc. »**
2275, rue Antonio-Héroux / lots 2 921 877 et 3 859 093
Proservin construction

QUE le Conseil municipal accepte le projet d'agrandissement industriel, tel que représenté au document soumis par Proservin Construction, daté du 3 octobre 2012, et identifié "Annexe A", et ce, à la condition suivante:

-au dépôt et à la validation par la Direction de l'aménagement du territoire d'un plan d'aménagement révisé, lequel favorisera :

- une réduction de l'impact visuel des aires de stationnement en cour avant;
- une plantation plus soutenue en cour avant et latérale gauche;
- un correctif à l'égard du mur de soutènement présent le long de la ligne latérale gauche de la propriété.

21. **D12-2855** **Projet de rénovation industrielle**
2305, boulevard des Entreprises / lot 3 148 994
Gestion Pinax inc.

QUE le Conseil municipal accepte le projet de rénovation industrielle, tel que représenté au document soumis par Jacques Couturier, architecte, en date du 13 novembre 2012, et identifié " Annexe A ".

22. **D12-2260** **Projet de construction d'une habitation de type "Uniplex"**
200, 8^{ième} avenue / lot 2 921 341
Alain Bilodeau

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation de type "uniplex", tel que représenté au document soumis par Tech design, daté du 16 octobre 2012, et identifié "Annexe A", et ce, à la condition suivante:

- Au dépôt et à la validation par la Direction de l'aménagement du territoire de plans d'élévations finaux.

**23. D12-2795 Projet de construction d'un garage détaché
3141, rue du Lilas / lot 1 890 714
Éric-Luc Denis**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché, tel que représenté au document soumis par Dessin DB, daté du 18 avril 2011, et identifié "Annexe A".

**24. D12-1021 Projet de construction d'un immeuble
institutionnel / Maison des aînés de
Terrebonne
950, montée Masson / lots 2 440 304 et
2 916 224
Ville de Terrebonne**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction de l'immeuble à vocation communautaire " La Maison des Aînés ", tel que représenté au document soumis par TLA Architectes, daté du 21 novembre 2012, et identifié "Annexe A".

**25. D12-2782 Projet de construction d'un garage détaché
578, rue du Val-d'Oise / lot 2 921 247
Sylvain Vaillancourt**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'un garage détaché, tel que représenté au document soumis par Patrick Nadeau de Tech Design, daté du 2-11-2012, et identifié " Annexe A ".

**26. D12-2572 Projet de construction d'une habitation
unifamiliale de type « Uniplex »
110, place Verreau / lot 4 819 783
Louis Ménard**

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale avec logement de type "uniplex", tel que représenté aux documents soumis par "Belvedair - maison écologique", datés du 12 octobre 2012, et identifiés "Annexe A".

**27. D12-2699 Projet de construction d'une habitation
unifamiliale
1850, rang Charles-Aubert / lot 4 992 636
Construction Auger-Ouellette inc.**

QUE le Conseil municipal accepte le plan projet d'implantation visant la construction d'une habitation unifamiliale, tel que représenté aux documents soumis par le demandeur, datés du 18 octobre 2012, et identifiés "Annexe A".

QUE le Conseil municipal accepte le projet de construction d'une habitation unifamiliale, tel que représenté aux documents soumis par le demandeur, datés du 29 novembre 2012, et identifiés " Annexe B ".

Par ailleurs, il est également recommandé, à titre d'option de construction, que la porte de garage soit localisée sur l'élévation latérale droite et que cette modification soit illustrée sur un plan et que celui-ci soit validé par la Direction de l'aménagement du territoire.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 655-12-2012

PROPOSÉ PAR : Jean-Luc Labrecque

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise, pour l'immeuble situé au 486, rue Gagnon, Terrebonne, portant le numéro de lot 2 438 976 du cadastre du Québec, l'implantation d'un organisme d'entraide en santé mentale « Le Vaisseau d'Or », aux conditions suivantes :

- Que l'usage s'applique à la superficie d'occupation du bâtiment actuel sans possibilité d'agrandissement;
- Que l'utilisation du bâtiment se limite à un usage d'entraide en santé mentale sans hébergement;
- Que l'architecture du bâtiment, le stationnement ainsi que les espaces libres actuels ne soient pas modifiés;
- Que les activités de l'organisme respectent la quiétude du voisinage.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 656-12-2012

PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant

APPUYÉ PAR : Paul Asselin

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le projet de règlement numéro 1008 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du Conseil lors de sa séance extraordinaire du 21 janvier 2013 à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 657-12-2012

Le conseiller Sylvain Tousignant donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (# 1008) relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 658-12-2012

PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant

APPUYÉ PAR : Marc Campagna

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le projet de règlement numéro 1002-006 modifiant le règlement de lotissement numéro 1002, relativement aux sentiers pour piétons, liens récréatifs et pistes cyclables.

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du Conseil lors de sa séance extraordinaire du 21 janvier 2013 à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 659-12-2012

Le conseiller Sylvain Tousignant donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (# 1002-006) modifiant le règlement de lotissement numéro 1002 relativement aux sentiers pour piétons, liens récréatifs et pistes cyclables, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 660-12-2012

PROPOSÉ PAR : Daniel L'Espérance

APPUYÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

QUE le règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 1004-1 afin d'établir les conditions de délivrance d'un permis de lotissement, piscines résidentielles et les exigences applicables aux installations septiques et aux ouvrages de captage des eaux souterraines, soit adopté sous le numéro 1004-1-008.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 661-12-2012

PROPOSÉ PAR : Daniel L'Espérance

APPUYÉ PAR : Michel Lefebvre

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suite aux recommandations numéros CE-2012-1457-REC et CE-2012-1458-REC du Comité exécutif du 14 novembre 2012, refuse les demandes de modification réglementaire suivantes :

- la demande de la SODECT afin de modifier le règlement pour permettre l'affichage sur banderole de certaines activités du Théâtre du Vieux-Terrebonne pour une période de plus de trois (3) mois;
- la demande formulée par Mme Monique Pimparé à l'effet de permettre l'ajout de la classe d'usage C-multifamiliales 3 logements à l'intérieur de la zone 9462-70, et ce, afin d'ajouter un logement supplémentaire à l'immeuble du 511-513, rue Chartrand.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 662-12-2012

ATTENDU QUE le Comité de démolition a accepté le 19 décembre 2011, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 959, montée Masson;

ATTENDU QUE le Comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 10 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

ATTENDU QUE, suite à la délivrance du certificat d'autorisation (P12-0036), les travaux de démolition ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé selon le rapport de l'inspecteur en bâtiment en date du 3 décembre 2012;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le Conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Luc Labrecque
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

QUE le Conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier de démolition de l'immeuble situé au 959, montée Masson.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 663-12-2012

ATTENDU QUE le Comité de démolition a accepté le 16 mai 2012, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 101, rue Chartrand;

ATTENDU QUE le Comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 10 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

ATTENDU QUE, suite à la délivrance du certificat d'autorisation (P12-1691), les travaux de démolition ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé selon le rapport de l'inspecteur en bâtiment en date du 19 novembre 2012;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le Conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Luc Labrecque
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

QUE le Conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier de démolition de l'immeuble situé au 101, rue Chartrand.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 664-12-2012

ATTENDU QUE le Comité de démolition a accepté le 9 novembre 2012, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 10380, boulevard Laurier;

ATTENDU QUE le Comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 10 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

ATTENDU QUE, suite à la délivrance du certificat d'autorisation (P12-0299), les travaux de démolition ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé selon le rapport de l'inspecteur en bâtiment en date du 15 novembre 2012;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le Conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Daniel L'Espérance
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

QUE le Conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier de démolition de l'immeuble situé au 10380, boulevard Laurier.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 665-12-2012

PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le projet de règlement numéro 1005-020 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) numéro 1005, relativement aux dispositions applicables au projet « Les Jardins d'Angora ».

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du Conseil lors de sa séance extraordinaire du 21 janvier 2013 à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 666-12-2012

Le conseiller Sylvain Tousignant donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (# 1005-020) modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) numéro 1005, relativement aux dispositions applicables au projet « Les Jardins d'Angora », à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 667-12-2012

PROPOSÉ PAR : Jean-Luc Labrecque

APPUYÉ PAR : Denis Poitras

Suivant la recommandation CE-2012-1542-REC du Comité exécutif du 28 novembre 2012, le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Terrebonne et l'organisme Action Événements dans le cadre du financement du Marché de Noël, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, lequel remplace le protocole dont la signature était autorisée en vertu de la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-921-DEC.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 668-12-2012

ATTENDU l'adoption par le Conseil municipal, le 22 mars 2010, de la Politique de reconnaissance aux organismes;

ATTENDU QUE les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Clermont Lévesque
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

QUE le Conseil municipal reconnaît pour un (1) an, soit du 10 décembre 2012 au 9 décembre 2013, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la municipalité :

ÂGE D'OR ST-JEAN-BAPTISTE DE TERREBONNE	GRUPE B
CENTRE D'ARTS MARTIAUX DOJO K DE TERREBONNE	GRUPE B
CLUB D'AVIRON TERREBONNE-GPAT	GRUPE B
CLUB DE PLONGEON CAMO MONTRÉAL	GRUPE B
CLUB DE SOCCER DE TERREBONNE	GRUPE B
27 ^e GROUPE SCOUT LACHENAIE	GRUPE B
7 ^e GROUPE SCOUT DE TERREBONNE	GRUPE B
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE TERREBONNE	GRUPE B
AMINATE	GRUPE D
CENTRE F.A.M DES MOULINS	GRUPE D
GYMN-EAU LANAUDIÈRE-MRC LES MOULINS	GRUPE D
LA MAISON ADHÉMAR-DION	GRUPE D
ABC DES MANOIRS	GRUPE F
ASM-ATELIER SPÉCIALISÉ LES MOULINS	GRUPE F
CPE CONTACT JARDIN SOLEIL	GRUPE F
PASSE SOLEIL DU VIEUX CHÊNE	GRUPE F
CLUB DES CHIFFRES ET DES LETTRES DE LANAUDIÈRE	GRUPE G
COMITÉ DE LOISIRS LES BONS VOISINS DE L'ÎLE ST-JEAN	GRUPE G
COMITÉ DES LOISIRS DU SOMMET	GRUPE G
LIGUE DE BADMINTON DE LACHENAIE	GRUPE G

En vertu de cette reconnaissance les organismes pourront bénéficier des services prévus dans les Politiques de soutien à la vie associative.

QU'un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la Politique de reconnaissance aux organismes.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 669-12-2012

ATTENDU les recommandations du directeur des ressources humaines et du directeur de l'entretien du territoire relativement à l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde à titre de mesure disciplinaire dans les dossiers suivants :

BLE-231012-RL, BLE-241012-GB, BLE-241012-JL, BLE-241012-DB, BLE-241012-YF, BLE-301012-RL et BLE-021112-YF;

ATTENDU les recommandations CE-2012-1533-REC, CE-2012-1534-REC, CE-2012-1535-REC et CE-2012-1536-REC du Comité exécutif du 28 novembre 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde, à être déterminée par la Direction de l'entretien du territoire, dans les dossiers suivants :

BLE-231012-RL, BLE-241012-GB, BLE-241012-JL, BLE-241012-DB, BLE-241012-YF, BLE-301012-RL et BLE-021112-YF.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 670-12-2012

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur de la police relativement à l'imposition de trois (3) journées ouvrables de suspension sans solde dans le dossier numéro BLA-22112012-MB, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU la recommandation CE-2012-1538-REC du Comité exécutif du 28 novembre 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin
APPUYÉ PAR Stéphane Berthe**

QUE le Conseil municipal autorise l'imposition de trois (3) journées ouvrables de suspension sans solde, à être déterminées par la Direction de la police, dans le dossier numéro BLA-22112012-MB.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 671-12-2012

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur du loisir et vie communautaire relativement à l'imposition de trois (3) journées ouvrables de suspension sans solde dans le dossier numéro PISC-15112012-MD, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU la recommandation CE-2012-1537-REC du Comité exécutif du 28 novembre 2012;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal
APPUYÉ PAR Sylvain Tousignant**

QUE le Conseil municipal autorise l'imposition de trois (3) journées ouvrables de suspension sans solde, à être déterminées par la Direction du loisir et vie communautaire, dans le dossier numéro PISC-15112012-MD.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 672-12-2012

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur du loisir et vie communautaire relativement à l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans le dossier numéro SC-121112-HO, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU la recommandation CE-2012-1561-REC du Comité exécutif du 5 décembre 2012 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal
APPUYÉ PAR Marie-Josée Beaupré**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde, à être déterminée par la Direction du loisir et vie communautaire, dans le dossier numéro SC-121112-HO.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 673-12-2012

PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

Suivant la recommandation CE-2012-1562-REC du Comité exécutif du 5 décembre 2012, le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la lettre d'entente numéro 2012-08 (BLA) à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2326, concernant les modalités et conditions de départ à la retraite de Mme Céline Allard.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 674-12-2012

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : Denis Poitras

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2012-1527-REC du Comité exécutif, autorise l'installation et/ou l'enlèvement de la signalisation routière suivante :

- Ajout d'un feu jaune clignotant à la traverse piétonnière du boulevard des Entreprises, face au Cégep de Terrebonne ;
- Ajout d'une traverse scolaire sur la rue de Melbourne, à la hauteur de l'école Vision ;
- Installation de bollards sur la piste cyclable de la rue de Vilmur, à l'intersection de la rue de La Tesserie ;
- Installation de panneaux « stationnement interdit » des deux (2) côtés de la rue Piché, entre les rues Saint-Sacrement et Arthur-Sanscartier ;
- Installation de panneaux « stationnement interdit » sur la rue Lévis du côté ouest, entre Grande Allée et la fin du lot numéro 2 915 220 du cadastre du Québec (bâtiment abritant Le Trait d'Union, 1300, Grande Allée) ;
- Installation de panneaux « arrêt » dans les deux (2) directions sur la rue Normand, à l'intersection de la place de la Volière.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 675-12-2012

PROPOSÉ PAR : Clermont Lévesque

APPUYÉ PAR : Daniel L'Espérance

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier
